

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 128 du 2 février 1948 promulguant en Côte française des Somalis le décret du 25 novembre 1947 reportant à une date ultérieure, l'entrée en vigueur du décret du 17 octobre 1947 instituant un Code du travail dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine (J. O.O, R. F, du 11 janvier 1948, page 313)

n° 128

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 février 1948

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : le décret du 25 novembre 1947 reportant à une date ultérieure l'entrée en vigueur du décret du 17 octobre 1947 instituant un Code du travail dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine (/ . O. KR. F, du 11 janvier 1948, p. 313). Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.